



8ème édition des Journées Nationales de l'Ingénieur

Du 1er au 14 mars 2021

A l'initiative d'Ingénieurs Et Scientifiques de France, les JNi regroupent un ensemble d'événements sur toute la France valorisant la communauté des ingénieurs et scientifiques intéressés par les sujets techniques, sociaux et environnementaux.

Faut-il et peut-on créer un CODE de l'innovation ?

Visioconférence organisée le **jeudi 11 mars 2021** à 15 heures par Patrice Noailles-Siméon Fondateur du Forum Européen des [Politiques d'Innovation](#) et Christophe Dubois-Damien Président du Comité Economie d'IESF.

Cet événement s'inscrit dans la continuité de la mission du Forum Européen des Politiques d'Innovation. : Organisation avec l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) de l'audition publique du 5 juin 2014 sur le Principe d'innovation à l'Assemblée Nationale, entretiens sur le sujet de l'innovation avec tous les candidats à l'élection présidentielle de 2017, organisation des Premières Assises de l'innovation le 3 décembre 2018 et divers autres événements. <http://traghettinnovation.blogspot.com> .

Cinq intervenants

Patrice Noailles-Siméon*, Bernard Besson* écrivain, ancien adjoint au Haut responsable à l'Intelligence économique Alain Juillet, Eunika Mercier-Laurent* ingénieur en électronique, docteur en informatique, Marc Giget*, membre de le l'Académie des Technologies, Président du Club de Paris des directeurs de l'innovation, Patrick Schmitt* directeur en charge de la direction Recherche Innovation au MEDEF, Christophe Dubois-Damien*.

Nécessité et faisabilité de dépasser le « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé » (code civil et autres codes dans leurs versions actuelles) face aux puissances en place dans le temps et dans l'espace.

Point 1 – le débat entre les tenants d'un CODE et les philosophes de l'innovation

Depuis cinquante ans, les débats sur l'avenir écologique de la terre se sont développés autour de concepts politiques ou philosophiques, sans évolution ni réussite.

Un changement d'approche en cours, ouvre de nouvelles perspectives de débats.

Deux grands ensembles de forces conduisent aujourd'hui à proposer un CODE de l'innovation :

- 1 - la transformation de la liaison entre la nature et l'humanité, résultant de la position dominante de l'humanité ;

- 2 – le degré de maturité suffisante des sujets traités. Après une période d'opposition, le débat devient plus serein.

Point 2 – Une démarche idéologique et politique :

À la conférence de RIO en 1992, prenant acte de l'excès de gaz à effets de serre, dans une déclaration officielle, les dirigeants se sont engagés à réduire ces « émissions ».

Tel est créé un geste collectif et politique qui déclenche les premières décisions politiques.

Point 3 - : Les débats ont évolué depuis ces textes jusqu'à l'élaboration d'un principe de Précaution puis en réaction d'un Principe d'innovation.

Dans le même temps, le Conseil d'État Français a développé un principe de liberté d'entreprendre et a élargi assez fortement le « domaine » d'application du préambule de la constitution.

Tous ces développements sont théoriques et fondés sur des grands principes de nature quasi-philosophique. Cela complique singulièrement le travail de mise en œuvre car il faut perpétuellement renouveler le travail juridique.

Un code plus « solide » permettrait une application à l'identique de ces grands principes, au niveau de chaque de chaque individu.

En 1800 les rédacteurs du code civil voulu par Napoléon Bonaparte avaient connu une problématique similaire à celle rencontrée lors de nos travaux. Ils avaient écarté une préface juridico-philosophique préparée par Portalis en argumentant leur volonté de rédiger un texte juridique pratique et non pas philosophique

Point 4 - Comment faut-il reconstruire la relation entre l'homme et son environnement ?

Au total, on pourrait écrire aujourd'hui, un guide philosophique de l'écologie ou de l'innovation. Mais ce guide nécessiterait un très long commentaire pour pouvoir justifier chaque décision.

C'est l'histoire qui nous a conduit à la nature politique, sinon philosophique, des mesures proposées. La démarche du « code de l'innovation », permettra d'écrire en termes clairs et compréhensibles les règles pratiques issues des différents travaux.

C'est donc en définissant le comportement des individus qu'il convient de définir les comportements collectifs et non l'inverse !

Ce nouveau code a pour objet de réguler nos comportements. Il doit être simple et précis avec des termes bien définis ou bien choisis.

Point 5 – Récupérer les travaux partiels pour élaborer un plan autour de la volonté d'établir de nouvelles relations entre l'homme et la nature

Mettre de l'ordre dans les différents textes : impact du code / de l'entrepreneur ou de l'innovateur sur le code civil et sur le code financier,

Ce type de développements par « récupération » des travaux déjà avancés et remis en dans une perspective globale pourrait être la méthode centrale au début.

Cela ne doit pas être une méthode de copier-coller mais de compréhension-synthèse-écriture.

Certaines approches, issues de textes philosophiques ou politiques appelleront des développements en plusieurs étapes.

Si l'on prend l'exemple du Principe de précaution et du Principe d'innovation, avec la volonté de maintenir la liberté d'entreprendre, il faut retenir un code spécifiant la liberté individuelle sous régulation de l'intérêt général accompagnée d'une clause de révision associée au volume (à la masse etc...), ce qui en fait un nouvel « objet ».

Le fait de passer de réflexions générales à un code individuel, permet de réécrire au niveau de l'homme qui, in fine, devra définir sa volonté complète.

Point 6 – Des objectifs précis, des règles précises et pratiques à élaborer.

L'exemple de l'automobile ci-dessous, est révélateur du niveau de complexité du débat nécessaire avant de pouvoir entrer dans le « fonds du débat ».

Objectif climat : les mesures écologiques du plan de relance doivent être prolongées (Rexecode)
Publié le 20.01.2021 par AFP

La France est en mesure d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, mais elle doit poursuivre les investissements prévus en ce sens dans le plan de relance, selon une étude publiée en janvier 2021 par l'institut Rexecode.

Selon les prévisions de cet institut, les émissions de gaz à effet de serre pourraient être ramenées à 315 millions de tonnes (équivalent CO2) en 2030, contre 441 millions de tonnes en 2019. La France s'est fixé un objectif de 310 millions de tonnes en 2030 dans sa stratégie nationale bas carbone.

“C'est plutôt une bonne nouvelle. On est très près de l'objectif, il est à notre portée, mais il faut sanctuariser les mesures anti-émissions du plan de relance”, explique à l'AFP Michel Didier, président de Rexecode.

Dans sa prévision, Rexecode fait ainsi l'hypothèse que l'État mobilise 5 milliards d'euros par an d'ici à 2030 pour prolonger les mesures du plan de relance.

Mais cette prévision repose aussi sur un rythme de croissance plus faible de l'économie française après la crise sanitaire. Mécaniquement, cette croissance plus basse implique de moindres émissions de CO2. A elle seule, elle expliquerait les deux tiers de la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Le plan de relance – et les 12 milliards d'euros de dépenses qui auront un impact positif sur les émissions de CO2, selon Rexecode – serait responsable du tiers restant, soit environ 12 millions de tonnes de moins en 2030.

Les mesures les plus efficaces seraient les soutiens à la décarbonation de l'industrie, les aides à l'achat de véhicules plus propres, l'investissement en faveur de l'hydrogène vert et la rénovation énergétique des bâtiments privés.

Le rapport de Rexecode, qui trace des prévisions pour l'Europe et le monde, constate aussi que, quels que soient les efforts de la France, ils seront “négligeables” sur la trajectoire mondiale des émissions, qui devraient encore augmenter d'ici 2030.

Rexecode plaide donc pour “une politique de l’offre” en faveur du climat, qui permettrait à la France de financer le développement de technologies industrielles innovantes, qui pourraient aussi être valorisées à l’étranger.

“C’est d’autant plus important qu’on est au début d’une vraie compétition mondiale” pour ces technologies, dans laquelle la Chine a pris de l’avance, par exemple dans le solaire ou les batteries » défend Michel Didier.

Intervenants

***Patrice NOAILLES-SIMEON** Sciences-Po Paris (service public) et Ecole Centrale Paris. Fondateur du Forum Européen des [Politiques d’Innovation](#), il anime la réflexion publique sur le rôle des autorités publiques dans la modernisation de la société française. Il est président fondateur du Groupe Seillans (Fonds de capital-risque high tech et conseil financier) depuis 2006. Conseiller du ministre de la Recherche en 1986, spécialiste de l’innovation, il a écrit plusieurs articles, ouvrages et rapports dans lesquels il met en avant le rôle central de l’innovateur dans le processus d’innovation. Enseignant à Sciences-po Lyon, à Centrale Paris, à l’Université de Marne-la-Vallée puis d’Evry, il a été membre du CA de l’Université d’Evry de 2012 à 2015.

***Eunika MERCIER-LAURENT** est ingénieur en électronique, docteur et HDR (habilitation à diriger des recherches) en informatique, chercheur associé au CReSTIC, Université de Reims et professeur à l’EPITA International Masters et à SKEMA.

Dans son parcours : recherche à l’INRIA (Trèfle, Kayak), conception d’ordinateurs (Groupe Bull) puis intelligence artificielle : recherche, outils et applications innovantes worldwide (Bull-CEDIAG).

Chair IFIP TC12 Artificial Intelligence, Chair IFIP TC12.6 (AI for Knowledge Management), Membre du Managing Body Knowledge for Innovation (EU), expert pour les programmes EU et auteur de plus de 130 articles scientifiques et livres dont Les Ecosystèmes de l’Innovation, The Innovation Biosphere- Planet and Brains in Digital Era.

Recherche : IA pour les écosystèmes de l’innovation, knowledge management et résolution des problèmes complexes, éco-design, impacts de l’IA.

***Bernard BESSON** est écrivain, formateur, entrepreneur. Ancien chef de cabinet des Renseignements généraux puis de la DST, il a été au cœur des affaires d’espionnage et de contre-espionnage jusqu’à son départ à la retraite en 2010. Entre 1997 et 2004, Bernard Besson devient Directeur de la police des courses et jeux et s’attaque à la grande délinquance financière. Cette nouvelle mission lui permet de comprendre les mécanismes internationaux de la corruption. Il fermera plusieurs cercles de jeux de la capitale française qui servaient à blanchir de l’argent. De 2004 à 2010 il travaille comme chargé de mission auprès du Premier Ministre sur la politique d’Intelligence économique nationale. En charge des petites et moyennes entreprises il est à l’origine du premier référentiel universitaire de formation à l’Intelligence économique. Ce passage dans la sphère politique lui permet de mieux comprendre les enjeux économiques et financiers ainsi que l’importance de l’Intelligence économique en tant qu’adjoint du Haut responsable M. Alain Juillet. Bernard Besson est l’auteur de plusieurs romans et livres dont « Intelligence Inventive ».

***Marc GIGET** est Président de l'European Institute for Creative Strategies and Innovation (EICSI), ainsi que du Club de Paris des Directeurs de l'Innovation. Il est membre de l'Académie des Technologies.

Grand spécialiste de l'innovation et de son impact sur le progrès humain, Marc Giget s'est d'abord consacré à la recherche sur les enjeux socio-économiques et stratégiques du progrès technique. Il en a tiré l'ouvrage « La dynamique stratégique de l'entreprise », primé au Grand Prix du livre de management de McKinsey en 1998.

Il a ensuite créé et dirigé pendant 15 ans une entreprise d'évaluation des investissements en haute technologie, leader mondial dans ses spécialités (faisabilité et évaluation de projets dans les secteurs espace, télécoms, télédiffusion, plateformes digitales, navigation, localisation, gestion des ressources).

De 1998 à 2008, il a été titulaire de la Chaire Économie et Gestion de la Technologie et de l'Innovation au Conservatoire National des Arts & Métiers.

En 2000, il a créé « Les Mardis de l'Innovation ». Il s'agit de conférences et formation libre à l'excellence en innovation et progrès humain. Depuis 18 ans, sont intervenus plus de 500 acteurs de l'innovation.

Il a publié en 2018 l'ouvrage « Les nouvelles stratégies d'innovation, vision prospective 2030 » aux Éditions du Net.

***Patrick SCHMITT** Directeur en charge de la direction Recherche Innovation au MEDEF, il pilote depuis plusieurs années l'élaboration des positions du MEDEF sur la réforme et l'évolution du Système Français de Recherche et d'Innovation (SFRI), la sanctuarisation et la sécurisation du crédit impôt recherche, l'évolution du droit des brevets, les conditions de développement de l'IA dans les entreprises etc.... Plusieurs études de fond menées au MEDEF lui ont permis d'établir des partenariats réguliers avec des acteurs de poids de l'enseignement supérieur dans les domaines notamment de la valorisation de la recherche publique sur les questions de coopération (pôles de compétitivité , écoles doctorales ...) ou de gestion de la propriété intellectuelle (réseau CURIE , Institut Carnot , CPU). Représentation du MEDEF dans la mise en place de la plateforme « Futuris » ,dont les travaux ont permis d'éclairer la préparation de plusieurs lois ou mesures de réorganisation de la recherche en France depuis 2004. Co- concepteur de la campagne de sensibilisation à la formation par la recherche « Pourquoi se priver des docteurs ?», il entretient des relations de coopération avec les réseaux d'enseignement supérieur (universités , grandes écoles) et leurs associations de diplômés (Association Bernard Grégory, Ingénieurs Et Scientifiques de France, association des centraliens ...). En partenariat avec l'association des centraliens, il a co-piloté plusieurs études et enquêtes sur l'innovation ouverte (novembre 2015) , les freins et les leviers de l'innovation (décembre 2017), la perception et les usages de l'IA dans les entreprises (janvier 2019).

***Christophe DUBOIS-DAMIEN** [Sciences-Po Paris](#) (Section Economique et Financière), Docteur en droit. En parallèle de trente ans de carrière : audit externe ([PriceWaterhouseCoopers](#)) (Missions : Michelin, Saint Gobain, Usinor, Framatome, Euromarché, Fnac, Banques Assurances, PME.), direction audit interne, direction financière en milieu industriel puis financier (Groupe Thomson/Thales puis Altus Finance), consulting en économie de la santé, recrutement (Euroconsulting chasseurs de têtes), consulting en stratégie. Engagement depuis vingt-cinq ans dans le domaine de l'Intelligence économique (parmi les pionniers en France, création et animation d'un des premiers cercles français au Medef en 1997.) CEO 01 innovation.com. Conseil en stratégie d'entreprise. Président du Comité Economie d'Ingénieurs Et Scientifiques de France IESF. Président du Groupe professionnel 1980 Alumni

Sciences Po Paris. Vice-Président du Forum Européen des Politiques d’Innovation. Membre de l’Institut du Capital immatériel. Enseignant à Telecom Paris Tech.
LinkedIn <https://www.linkedin.com/in/christophe-dubois-damien/>
https://www.iesf.fr/752_p_43168/comite-economie.html
Forum Européen des Politiques d’Innovation (FPI) Blog Traghetto.fr